

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du : 17/09/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 14
Nbre de membres ayant pris part au vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Quatre Septembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par Mr Patrick RICOU)

Mme REBOUL Fanny (représenté par Mme Marie-François GERVAIS)

Absents excusés : Mr. BOUTON Jean-François,

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2025.092 Création de poste service cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'embauche depuis deux années scolaires d'une personne supplémentaire pour le service de la cantine pendant la pause méridienne. Cet agent assure le service à la cantine et l'animation d'un atelier d'anglais.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce poste pour l'année scolaire 2025/2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Décide la création de 1 poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet – 30 heures par mois, entre le 2 septembre 2025 et le 4 juillet 2026 ;**
- **Dit que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 477 – Indice majoré 420 ;**
- **Autorise le Maire à signer le contrat correspondant ;**
- **Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.**

Le Maire,
Patrick RICOU

